



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/32/Add.1
14 novembre 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-huitième réunion
Rome, 20-22 novembre 2002

Addendum

PROPOSITION DE PROJET : ÉGYPTE

Cet additif est émis afin de :

- **Ajouter** les paragraphes suivants :

18 bis. Le Secrétariat et l'ONUDI sont convenus du coût total du projet de 5 602 000 \$US pour l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des sols (377,7 tonnes PAO). De ce montant, 592 000 \$US (nécessaires à l'élimination de 40 tonnes PAO de bromure de méthyle) seront fournis par le gouvernement de l'Égypte. Le montant total à être financé par le Fonds multilatéral est donc de 5 010 000 \$US, dont 2 750 592 \$US nécessaires à l'élimination de 185,6 tonnes PAO, la quantité de bromure de méthyle à éliminer pour que le pays atteigne son objectif d'élimination de 20 pour cent de la consommation de référence de bromure de méthyle d'ici 2005.

18 ter. Le gouvernement de l'Égypte s'engage à :

- a) Maintenir en permanence la réduction de la consommation de bromure de méthyle par la mise en œuvre de la proposition de projet, et à réaliser la réduction de 20 pour cent de la consommation de référence d'ici 2005.
- b) Éliminer complètement la consommation de bromure de méthyle d'ici 2009, si le coût total du projet de 5 010 000 \$US est approuvé.

- c) Maintenir cette élimination du bromure de méthyle en limitant les exportations et les utilisations de bromure de méthyle à toutes les fins sauf les applications exemptées.

- **Remplacer** le paragraphe 19 **par** ce qui suit :

19. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la proposition de projet à partir des observations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/32 et Add.1.
